











Plan de sobriété énergétique – Validé par le gouvernement, la filière de l'événementiel professionnel lance son plan d'urgence

Ce jeudi 6 octobre, dans un des halls de la Porte de Versailles à Paris, le gouvernement a détaillé son plan de sobriété énergétique.

La filière de l'événementiel professionnel, déjà engagée depuis des années dans le vaste chantier structurel de la transition écologique a entendu l'appel et se mobilise afin de contribuer à l'effort national.

Appel d'urgence à la sobriété

Face aux risques de pénuries, dès début septembre, le gouvernement a demandé à l'industrie de la rencontre professionnelle, comme à l'ensemble des autres filières économiques nationales, de réfléchir à des mesures de réduction de la consommation énergétique que les entreprises de la filière pourraient prendre rapidement dans le cadre de leur activité.

L'événementiel professionnel s'est, au travers d'actions structurantes développées depuis 10 ans en matière de développement durable, déjà largement engagée sur la voie de la sobriété énergétique : initiatives de gestion et d'aménagement conduisant à une baisse de la consommation énergétique, développement d'un outil de mesure d'empreinte environnementale permettant de piloter les efforts en termes énergétique (CLEO), négociation avec l'Etat d'un Engagement Croissance Verte sur les déchets...

Mais la filière comprend que le Gouvernement demande aux forces vives de la Nation d'accomplir des efforts spécifiques pour passer l'hiver. Après consultations et concertations, les organisations professionnelles UNIMEV, COESIO, CREALIANS, LEVENEMENT, SYNPASE, LES TRAITEURS DE FRANCE ont avancé et acté avec l'Etat les mesures d'urgence exposées ci-dessous.

L'activation de deux leviers à effet immédiat

Le chauffage et l'éclairage des sites ont été identifiés comme les deux leviers à activer prioritairement.

S'agissant du **chauffage**, la filière s'engage à baisser le « point de consigne » (c'est-à-dire la température constante à maintenir au cours d'un événement) de 10% par rapport à l'édition précédente*. En-deçà de 10%, il est à craindre que la gêne occasionnée pour les publics présents soit excessivement incommodante.

S'agissant de **l'éclairage** des sites dédiés à l'accueil des événements, en période d'exploitation, la filière s'engage à diffuser des directives d'extinction de l'éclairage extérieur des sites 1h00 avant l'ouverture de l'événement et 2h00 après la fin de l'ouverture au public. Les autorités de police pourront contrôler l'observation de cette consigne partout en France. Notre filière en examinera les conditions de mise en œuvre et en étudiera les effets.

La mobilisation de tous les acteurs

Des directives complémentaires ont été communiquées aux professionnels, en distinguant les périodes d'ouverture et de fermeture au public : extinction de l'éclairage des stands en dehors des heures d'ouverture au public, organisation de rondes de nuit pour éviter le fonctionnement d'équipements hors exploitation, mise à l'arrêt d'équipements lors de longues périodes de non-exploitation (ex : chambres froides, ventilation, ballon eau chaude...), révision à la hausse de la température des locaux techniques climatisés (19°C -> 22/23°C), remplacement progressif des ampoules thermiques par des LED... Enfin, de nombreuses actions de responsabilisation et de sensibilisation des équipes, des organisateurs, des clients, des exposants sont déjà en cours.

Renaud Hamaide et Pierre-Louis Roucaries, co-présidents d'UNIMEV: « Sollicitée par l'Etat, la filière événementielle professionnelle française, dans un esprit volontariste, s'organise et répond favorablement avec des actions concrètes, impactantes et applicables quasi instantanément. L'ensemble de la chaîne de valeur, prestataires, organisateurs, lieux, est engagée ».

*L'ADEME et d'autres études estiment que baisser le chauffage de 1° permet d'économiser, selon les performances du bâtiment et la température extérieure, de 7% à 30% d'énergie.

Contacts presse UNIMEV

Frédéric Pitrou – Délégué Général Jean Aubinat – Responsable Communication p. 06 59 17 00 97 p. 06 99 23 90 14 t. 01 53 90 20 09 t. 01 53 90 20 01 f.pitrou@unimev.fr j.aubinat@unimev.fr

Coésio: Odile Delannoy – Directrice Adjointe - delannoy@ot-mandelieu.fr - 06 11 38 08 23

Crealians: Fabrice Laborde, Président - f.laborde@galis.fr

LÉVÉNEMENT: Benoît Ramozzi - Délégué général - bramozzi@levenement.org – 06 03 22 10 18

SYNPASE: Philippe Abergel - Délégué Général - synpase@synpase.fr- 06 74 05 74 68

Les Traiteurs de France : Alban Cailliau - Responsable du réseau - acailliau@tdfo.fr - 01 42 33 30 17